L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 30 DECEMBRE 1869. 43e année—Vol. XLIII.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS: JEUDI MATIN, 30 DECEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par Placide J. Spear—à 10 heures 1/2 du matin, au magasin de M. E. Dumas, rue St-Charles, entre Commune et Canal, continuation de la Grande vente importante et à crédit, par catalogue, de draps français, casimirs, peau de daim, draps et casimirs Elbeuf et Edredon, Moscowa, soie Whitney & gilets de dessous, velours, soie à doublures, Silesias,—et un assortiment complet d'articles de tailleurs, comprenant tout le stock de l'importation toute récente de M. Dumas—Vente péremptoire, pour cause de liquidation.

Par S. Gaineault, à 10 heures du matin, rue Vieille-Levée, entre Mandeville et Espagne—Un café bien achalandé, avec liqueurs, vins, installations, &c.

Par O. Valeton, à 11 heures, au No 14 de la rue Natchez, au premier—345 lots de quincaillerie assortie.—Aussi, porc et bœuf salé, jambons, beurre, graisse, huile, fromage, vins, &c.

Par B. J. Montgomery & Co., à leurs salles d'encan, 37 rue du Camp, vente régulière d'un grand nombre de meubles, gravures, tableaux, poêles, batteries de cuisine, et une facture de lits de cottage. Et aux écuries Nos 213 et 215 rue Gravier, entre Baronne et Dryades, chevaux, mulets, véhicules, etc.

Par J. Dajan Jr, aux écuries de P. Liner, rue Gravier, beaux chevaux de selle et de harnais, seuls et par paires; beaux mulets, buggies couverts et découverts, harnais, selles, etc.

Par le même, à 11 heures, au No 31, rue du Bassin, entre Commune et Gasquet—Tout l'ameublement de cette résidence.

Par E. Roger & Co, à leurs salles d'encan, 45 et 47 de la rue de la Vieille-Levée—350 caisses et 100 malles de chaussures reçues directement par les derniers arrivages de New York, Boston et Philadelphie.

Par D. E. Morphy, à midi, dans ses salles de vente, 47 rue des Magasins—Un grand assortiment d'articles de ferblanterie. Et à 11 heures—328 colis de verreries. Aussi—candi et baquets de pulte.

Par le même, aux Nos 48, 50 et 52 de la rue Vieille-Levée—Groceries et liqueurs.

Par Hoffman, Marks & Co, au No 88 de la rue de Chartres—Habillements et lingerie.

Par G. de Feriet, au No 50 de la rue Royale—Cadeaux de Noel et de Premier de l'An.

Par Vincent & Co., à leurs salles d'encan, 62 et 64 rue de la Douane, à 10 heures — marchandises sèches, châles Arabes, nubias, &c., &c.

☞ Achetez vos conserves et chocolats chez M. Ernest Turpin, 93 Vieille-Levée

ESSAYEZ LES CIGARES DE GEORGE ALCES, 185..........Rue des Remparts..........185

☞ Achetez vos Stoves, Batterie de cuisine, Ustensiles de ménage et Ferblanterie, chez C. L. CHAPOTEL, angle des rues Bienville et Bourbon. ☞

Pendules Montres.—Il sera vendu, vendredi 31 du courant, par MM. Hoffmann, Marks & Co, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan de la rue de Chartres, No. 34, une grande facture de pendules françaises, montres d'or à simple ou à double boîtier et coutellerie anglaise, de table et de poche; le tout sera vendu sans réserve. Voyez l'annonce.

Habits et Linge fait.—Aujourd'hui, 30 du courant, à 10 heures du matin, rue de Chartres, No 88, MM. Hoffmann, Marks & Co, vendront 550 lots d'habits pour hommes, jeunes garçons et enfants, et 350 lots d'articles de lingerie. La vente qui est sans aucune réserve, présentera beaucoup de chances de bénéfice. Nous invitons les marchands de la ville et de la campagne à y assister.

☞ M. J. Dajan Jr., encanteur, vend aujourd'hui, à 10 heures du matin, aux écuries de Liner, rue Gravier, un beau lot de harnais, des mulets, 15 buggies, etc., et à 11 heures du matin, au No 34 de la rue du Bassin, entre les rues Commune et Gasquet, le contenu entier de la dite résidence, consistant en meubles de salon et de chambre à coucher, literie, un piano.

Ferblanterie, Ferblanterie.—Ne manquez pas d'assister à la vente de ferblanterie que M. D. E. Morphy, encanteur, doit faire aujourd'hui à midi.

☞ M. D. E. Morphy appelle l'attention du commerce sur la vente de 325 colis de verreries, annoncée pour aujourd'hui. Voyez son annonce.

Groceries.—L'attention du public est appelée par M. D. E. Morphy, encanteur, sur la vente de groceries et de liqueurs, annoncée par lui pour aujourd'hui à 10 heures du matin, au magasin de MM. A. D. Grieff & Co, rue de la Vieille-Levée Nos 48, 50 et 52.

THEATRES.

Aujourd'hui, Jeudi.

OPÉRA.—Norma.

ACADÉMIE DE MUSIQUE—Lucretia Borgia, par la troupe burlesque d'Elise Holt.

ST-CHARLES—40 Thieves or Striking Oil in family jars.

VARIÉTÉS.—As You Like It, comédie.

CRESCENT CITY MUSEUM—Nos 40 et 42 rue St-Charles, vis à vis l'Hôtel.

La ville sans Conseil Municipal.

APPEL AUX CONSERVATEURS.

M. Warmoth triomphe. Les conseillers municipaux élus par le peuple ont été expulsés des Conseils de ville par le shérif, armé d'un ordre de M. Charles Léaumont, et un certain nombre de créatures du gouverneur, qui n'ont pas plus de droit de gérer les affaires de la ville que les habitants du Congo, ont été mis par le même shérif en possession des fauteuils que les titulaires légaux ont été obligés d'abandonner. Nous ne voulons pas revenir sur cette étrange procédure, sur les fautes commises dans la défense des intérêts de la ville, sur les manœuvres employées, sur les tergiversations et les faux-fuyants qui abondent dans cette affaire; mais l'acte d'arbitraire qui vient d'être accompli est d'une nature assez sérieuse pour que nous ne puissions nous dispenser de dire quelques mots sur les conséquences qu'il peut avoir.

Remarquons d'abord une coïncidence assez singulière.

Le jour même où s'accomplit le coup d'Etat par lequel le gouverneur fait remplacer dans le Conseil municipal de la Nouvelle-Orléans les élus du peuple par ses propres élus, il reçoit la visite d'un comité de citoyens respectables de Jefferson qui viennent lui soumettre une série d'accusations fort graves contre les administrateurs municipaux que M. Warmoth a fait installer à Jefferson par la force des baïonnettes et qu'il y maintient en dépit de la décision de la Cour Suprême.

Ainsi, nous en sommes arrivés là, que le seul recours contre les malversations et le pillage des employés de M. Warmoth est une humble supplique à ce même M. Warmoth, supplique qu'il daignera peut-être prendre en considération si ceux qui la présentent se prosternent assez bas devant son omnipotence.

Voilà le fait patent, incontestable. Les administrateurs imposés à la petite ville de Jefferson ont agi d'une manière si éhontée, ont tellement compromis les intérêts de cette corporation, que les habitants se sont réunis dans un meeting d'indignation pour aviser aux moyens de se garantir contre des spoliations par trop criantes. Convaincus que les voies judiciaires seraient dérisoires, et sachant que toute résistance serait comprimée par les forces de terre et de mer des Etats-Unis, ils ont dû, en désespoir de cause, s'adresser à l'auteur même de leurs maux, pensant que, peut-être, il prendrait en pitié leur déplorable situation.

Le sort de Jefferson sera, sans doute, celui de la Nouvelle-Orléans, et bientôt, probablement, nous assisterons à un meeting d'indignation qui aboutira à une démarche analogue. On demandera aux meilleurs citoyens de se dévouer et d'aller exprimer à M. Warmoth le repentir de sa bonne ville de la Nouvelle-Orléans, et le prier d'avoir merci sur elle et de la protéger contre les subalternes auxquels il a confié le soin de la flageller.

N'avions-nous pas raison de dire, dernièrement, que le régime militaire valait mieux que ce régime bâtard qui nous livre à la discrétion d'un seul homme, sans recours possible ni aux commandants militaires qui n'ont plus le droit d'intervenir que pour obéir aux réquisitions du gouverneur, ni à l'autorité fédérale qui se soucie peu de nos misères locales et qui nous renverrait d'ailleurs à notre législature ou à notre Cour Suprême—pauvres auxiliaires à invoquer contre notre autocrate gouverneur!

Mais prenons les choses comme elles sont, et examinons la situation.

Voilà les *acceptables* de M. Warmoth installés aux Conseils, en vertu d'un jugement signé de M. Charles Léaumont. En admettant que ce jugement ait l'autorité de la chose jugée, il y a cette autorité qu'entre ceux qui ont été parties au procès; mais nullement vis-à-vis de toutes les autres personnes qui peuvent être intéressées à contester aux *acceptables* le titre d'aldermen ou d'assistant-aldermen. Quiconque aura intérêt à discuter la validité d'une ordonnance passée par ces soi-disant conseillers, pourra donc recommencer le procès et porter devant la Cour Suprême la question de savoir si M. Warmoth avait le droit de nommer des membres du Conseil municipal de la Nouvelle-Orléans quand la charte et la loi disent qu'ils doivent être élus par le peuple. Or, comme la jurisprudence de la Cour Suprême est contraire à cette prétention de M. Warmoth, tous les actes des Conseils, tels qu'ils sont actuellement composés, pourront être frappés de nullité.

Les adversaires de la théorie que nous soutenons prétendent, de leur côté, que les aldermen élus n'ayant jamais eu le droit de siéger, leurs actes sont nuls. C'est là, on l'avouera, un pitoyable gâchis. La législature va se réunir dans quelques jours, et nous craignons fort qu'au lieu de remédier au mal, elle ne complique et n'embrouille davantage nos affaires.

Nous ne cesserons de le répéter, les habitants de la Nouvelle-Orléans ont tort d'assister avec une apathique indifférence à tous ces événements. Il arrivera un moment où ils regretteront leur inaction, mais il sera trop tard, car ils seront rivés au joug de façon à ne pouvoir de longtemps s'en affranchir. Jamais les circonstances n'ont plus impérieusement requis une organisation prompte et efficace de tous les conservateurs, et, en prévision des élections municipales qui doivent avoir lieu en novembre, nous faisons appel aux bons citoyens pour qu'ils prennent l'initiative du mouvement.

P. S.—Les avocats de la ville n'ont pas, paraît-il, abandonné la partie. Ils demandent la nullité du jugement rendu en juillet dernier par la Cinquième Cour, par le motif que ce jugement est signé Charles Léaumont, sans que cette signature soit suivie du mot juge. M. Léaumont s'étant récusé, cette question de nullité a été portée devant le juge Cooley qui a lancé une injonction pour empêcher les acceptables de M. Warmoth de siéger dans les Conseils de ville jusqu'à ce qu'il ait rendu sa décision. Ce nouvel incident remet tout en question, mais aboutira-t-il à faire juger le véritable point en litige, voilà ce qui est encore douteux pour nous.

DERNIÈRES NOUVELLES.—Nous renvoyons à la chronique locale ceux de nos lecteurs qui désirent connaître le dernier état de la question. A l'heure où nous écrivons ces lignes, M. Ch. Léaumont, qui s'était récusé dans la journée, a retiré sa récusation, peut-être aura-t-il un peu plus tard retiré ce retrait ou pris une nouvelle position. Le Code de Procédure a tant de mystérieuses ressources qu'on ne sait pas ce qui peut arriver dans une heure de temps!

THÉATRE DE L'OPÉRA.—C'est décidément aujourd'hui qu'a lieu la première représentation de *Norma*. Le chef-d'œuvre de Bellini sera interprété par Mlle Zeiss, (Norma); Mlle Mineur, (Adalgise); M. Michot, (Pollion); et M. Depassio, (Orovèse.)

Cette reprise est, sans contredit, l'une des plus intéressantes de la saison lyrique: aussi le public l'attend-il avec une très grande impatience.

Samedi, jour de l'an, la *Grande Duchesse*, *Tromb-al-Cazar*, et une Tombola offerte aux enfants.

Le spectacle est des plus attrayants, et ne peut manquer de faire salle comble. La Tombola pour les enfants est une heureuse idée, dont le public saura certainement gré à la direction du Théâtre de l'Opéra.

INVENTION HYGIÉNIQUE.—L'application de la terre pulvérisée à la désinfection des cabinets d'aisance qui a déjà pris une grande extension dans plusieurs grandes villes, va être rendue possible à la Nouvelle-Orléans par l'établissement d'une agence, rue Carondelet No 2, pour la vente des appareils brevetés de Moulé. C'est une invention extrêmement importante au point de vue de l'hygiène et de la salubrité des demeures, et nous appelons l'attention des chefs d'établissements publics et des familles sur l'annonce publiée dans une autre colonne.

AVIS IMPORTANT—MESSIEURS GUÉBLÉ & NIPPERT nous prient d'annoncer à leurs clients et au public en général, qu'ils vont vendre la balance de leurs magnifiques poupées et jouets, au prix coûtant, et même au-dessous. Leur grand choix d'ARTICLES DE CADEAUX D'ÉTRENNES, sera offert aux mêmes conditions.—Outre leurs gants de peau à 75 cts pour Dames, et $1 pour Messieurs, ils ont un splendide assortiment d'articles de bijouterie et à 18 carats garantis.—En voilà plus qu'il ne faut pour entretenir la foule qui se presse chaque jour dans ce brillant magasin. Nous conseillons à ceux qui désirent acheter des cadeaux, à se rendre sans perdre de temps, au No. 137 rue du Canal, car le stock doit, il s'agit, sera bien vite réduit.

☞ La machine à coudre à points tordus de WILCOX & GIBBS réalise les prodiges des fées: elle est si simple qu'un enfant de 5 ans peut s'en servir. A vendre par M. S. Hedrick & Co., 118 Canal. ☞

ARTICLES POUR ÉTRENNES.—M. C. Rouyer, au coin des rues Chartres et Toulouse, annonce aujourd'hui dans nos colonnes, qu'il a reçu un magnifique assortiment de bijouterie fine, dont chaque article est garanti par lui. M. Rouyer a à vendre aussi des couverts en Alfénide, ainsi qu'un grand choix de lunettes et des verres fins de toute sorte, qu'il pose lui-même à 50 pour cent meilleur marché que partout ailleurs. Nous recommandons l'annonce de M. Rouyer aux personnes qui ont des étrennes à donner.

DEMANDE D'OUVRIÈRES.—On demande au magasin de M. D. H. Holmes, rue Bourbon, No. 15, des ouvrières qui seront bien payées.

GRAINE DE COTON.—MM. Steel, Pinckard & Co, au coin des rues Commune et Tchoupitoulas, ont en magasin, toutes sortes de graines de coton bonnes pour les planteurs. Voyez l'annonce où sont mentionnées les diverses sortes.

$55.—C'est le prix, à New York, de la Machine à coudre de Grover & Baker qui se vend au No 182 de la rue du Canal. On ne paye ni prime ni assurance.

MUTUAL AID AND BENEVOLENT LIFE INSURANCE ASSOCIATION OF LOUISIANA.

Voir au-dessous des avis de décès, l'annonce pour l'assessement No. 4, Décès de Charles H. Nobles.

FETES DU JOUR DE L'AN.—Nous recommandons à nos lecteurs la maison Desbons et Bonnecaze, encoignure St-Pierre et Royale, succursale coin Toulouse et Bourbon, dont la popularité est proverbiale dans notre ville. Ces messieurs viennent de recevoir directement de Paris, un des plus beaux assortiments en cartonnages et en bonbons, que les amateurs puissent désirer, et les acheteurs n'auront qu'une difficulté, celle de faire leur choix. Les personnes qui désirent offrir comme cadeaux ce qu'il y a de plus fin en douceurs et de plus élégant en cartonnages, ne sauraient mieux faire que de s'adresser chez MM. Desbons et Bonnecaze.

$55.—Une dame ne saurait faire une plus grande économie qu'en achetant une Machine à coudre de cinquante cinq piastres, de Grover & Baker. C'est une compagnie aussi commode que gaie.—A vendre au No 182 de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans.

BONBONS.—Nous invitons nos lecteurs à jeter les yeux sur la grande annonce que M. J. Jané publie aujourd'hui dans nos colonnes. Ils verront dans cette annonce que M. Jané a un magnifique stock de bonbons et de fruits cristallisés, fabriqués dans son établissement, au coin des rues Canal et Remparts, et qu'il vend à des prix défiant toute concurrence. Une réduction de 20 pour cent sera faite pour toute quantité au dessus de 6 livres, et tous bonbons assortis peuvent être livrés par lui au prix de 70 cents la livre. Nous ne pensons pas qu'on puisse trouver une meilleure occasion d'acheter des bonbons à bon marché. Nous engageons donc les personnes qui ont des cadeaux à faire à aller visiter la confiserie de M. Jané où elles trouveront tout ce qu'elles pourront désirer en fait de sucreries fines.

CHOCOLATS, BONBONS, PRALINES.—Le magasin de MM. Lion & Pinsard, actuellement rue du Canal 151 et 153, entre les rues Bourbon et Dauphine, est un de ceux où les acheteurs sont toujours assurés de trouver du bon et du beau. Rien de plus fin et de plus délicat que leurs chocolats à la crème, de plus appétissant que leurs bonbons bourgeois, de plus parfumé que leurs pralines Louis XV. Ces messieurs font venir leurs chocolats de chez Guerin Boutron et leurs pralines de chez Perron, deux célébrités parisiennes. Chacun peut se convaincre de la fraîcheur et de l'excellence de ces articles. Nous engageons les amateurs à se hâter de faire leurs choix, car l'assortiment habituel que fait venir la maison Lion & Pinsard est toujours rapidement épuisé.

UN ARTISTE EN CHEVEUX.—La mode ne consiste pas seulement, pour une élégante, à porter une énorme chevelure, il faut encore que ces nattes, chatelaines, etc., présentent à l'œil un assemblage artistique, que les nuances soient assorties, qu'il y ait harmonie de proportions entre le chignon et les nattes, les tresses, ou les frisettes, que le tout en un mot forme un encadrement gracieux à la tête et s'allie à la physionomie. Or il faut pour arriver à une certaine habileté comme artiste en cheveux le goût naturel et des études spéciales. Ce sont ces qualités qui recommandent au patronage de nos lectrices monsieur Félix Saron, dont le travail des cheveux a toujours été la spécialité. On le trouvera toujours dans son magasin de la rue Baronne No. 14, où il est assisté des meilleurs ouvriers. S. J. ☞

$55—C'est le prix de la célèbre Machine à coudre de Grover & Baker, laquelle a remporté les deux premiers prix à la troisième foire de l'Etat de la Louisiane et la croix de la Légion d'Honneur à la dernière Exposition de Paris.—A vendre au No 182 de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans.

☞ Il n'est pas étonnant que les honnêtes gens vous fassent l'éloge de la machine à coudre à points tordus de WILCOX & GIBBS; que les poètes, les orateurs, les théologiens, les philosophes, etc., parlent de son influence sur les intérêts sociaux et sur la destinée de la femme. A vendre par M. S. Hedrick, 87 et 118 de la rue du Canal.—☞

Affaires Cubaines.

PROCLAMATION DE CESPEDÈS.

PROCLAMATION D'UN GENERAL ESPAGNOL.

Les journaux de New-York nous apportent les deux documents qui suivent:

PROCLAMATION DE CESPEDÈS.

Guaimaro, 30 novembre—A mes concitoyens: On attendait de moi, d'après les informations qui me sont données, une proclamation pour le 10 du mois dernier, jour anniversaire de notre déclaration d'indépendance. On comptait que je ferais un rapport sur ce qui avait été fait pendant la première année si glorieuse de notre guerre de libération, ou, en d'autres mots, que je ferais un tableau de la situation. Il convient, peut-être, que je rende compte de nos progrès, de nos victoires, de nos défaites, de nos dépenses, et de notre situation financière, militaire et politique.

Le 1er octobre je requis mes généraux en chef—le major-général Cavado Figuerdo, le major-général Agrimonte et le major-général Thomas Jordan, de me rapporter aussitôt que possible au commandant en chef de notre armée, le général Manuel Quesada. Dans ce rapport je requis d'eux qu'ils donnassent le nombre, les noms et la localité des divers engagements que leurs forces respectives ont eu avec nos ennemis; leurs pertes par les batailles et les maladies et les noms enrôlés à diverses dates pendant l'année, aussi bien que la force de leurs commandements respectifs à la date de la conclusion de leurs rapports.

La grande distance qui séparait les divers commandements et détachements, avec les communications irrégulières entre postes militaires aussi éloignés les uns des autres, ont empêché qu'on répondît de bonne heure à ma requête. Bien qu'il ait été quelque peu retardé, le rapport, en somme, met en lumière des faits très glorieux pour notre grande cause.

Le major-général Frederico Cavado, commandant le premier corps d'armée, rapporte qu'il a 16,000 hommes bien armés. 10,000 de ces hommes sont montés et ont été parfaitement dressés à la discipline de la guerre. Ce corps a perdu 2300 hommes tués dans ses différents engagements avec l'ennemi depuis le 6 mars dernier. Les six brigades ont eu 117 rencontres avec l'ennemi. Elles ont deux fois refoulé l'ennemi jusques sur la place de Clenfuegos. Elles ont perdu 2091 hommes par suite de blessures ou d'accidents de guerre pendant ce temps. Pour chaque homme qui tombe, il y a, d'après l'assurance que me donne le général Cavado, 10 hommes tout prêts à le remplacer. Le premier corps de 800 hommes dont il était composé tout d'abord est arrivé graduellement à sa force actuelle.

Le second corps d'armée, qui opère dans l'Etat de Camagney, a maintenant 12,000 hommes. Son histoire est sanglante. Sept mille hommes ont succombé aux maux ou aux accidents de la guerre. Il a eu 226 engagements dont plus de 20 ont été des affaires formidables. Son brave commandant, le major-général Adolfo Cavado, a été un brave et vrai patriote.

Il a mérité tous les éloges dont ses compagnons d'armes peuvent l'honorer. Les champs de bataille de Trinidad, Puerto Principe, Nuevitas, San Geronimo, San Cristobal et d'autres champs de bataille disent l'histoire de cette noble armée de patriotes.

Le troisième corps d'armée, commandé conjointement par le major-général Thomas Jordan et le major-général Honorato Castillo, a déjà une histoire aussi impérissable que les montagnes rocheuses et les collines où il a opéré. Il compte maintenant 9000 hommes. Il a eu 183 rencontres avec l'ennemi. Las Tunas, Mogote, Bayamo, Palma, Soriano, Carito, Baire, San Lucas, Holguin, Arroyo Blanco, et une longue liste de noms de champs de bataille attestent les grands choses accomplies par cette brave division de notre armée.

Je dois mentionner ici le nom de notre brave allié, le général Thomas Jordan. Le général Jordan a été avec nous tel comme adjudant-général de l'armée depuis le 6 juillet. A son habileté supérieure, au mérite et à la prudence nous devons le crédit de la parfaite organisation de nos forces. Il n'est pas de meilleure preuve que les Cubains ont ignoré la jalousie et tout ce qui tend à nous rappelliser comme révolutionnaires le grand cri d'admiration universelle de nos patriotes pour le général Jordan. Sur sa demande appuyée par notre commandant en chef, le général Quesada, le général Jordan est retourné au département de l'Est pour y prendre le commandement de nos forces qui doivent opérer dans cet Etat contre les forces de Valmaseda maintenant cantonnées à Santiago de Cuba.

Nous pouvons compter sur 40,000 hommes bien armés et convenablement disciplinés. Nous recevons des fournitures d'armes et de munitions de guerre maintenant presque régulièrement, mais il vaut mieux parler le moins possible de cette affaire, ainsi que de toute autre que nous refusera ces droits qui devraient nous être accordés par une république sœur, les Etats-Unis. Peut-être est-il convenable que le gouvernement de Washington attende, pour nous reconnaître, la réunion du Congrès. J'ai tâché de convaincre mon cabinet et notre Congrès national que nous ne devons pas faire trop de fond sur les Etats-Unis. J'ai tâché de faire comprendre à ceux qui sont autour de moi, la grande responsabilité qui pèse sur nous, j'ai tâché de leur faire comprendre aussi, que le meilleur est d'abandonner tout espoir de secours étranger.

J'ai considéré que cerpés comme nous le sommes par une barrière d'eau difficile à franchir, nous n'avions aucun moyen d'apprendre au monde ce que nous avons fait. Quand nous gagnions des victoires, nos ennemis qui font ceinture autour de nous, pervertissent toutes les informations. Nous avons tenu une grande armée régulière espagnole et des volontaires espagnols dans un état constant d'anxiété et d'alarme. Nous avons forcé l'ennemi à employer plus de 70,000 hommes, et cependant nous n'avons jamais envahi notre territoire. Nous avons attaqué chaque convoi que les Espagnols ont envoyé au loin dans la campagne, et les convois ont été obligés de retourner au lieu d'où ils étaient partis.

CE QUE LES PATRIOTES ONT ACCOMPLI.

Il résulte des divers rapports, que nous avons capturé 1,926 soldats espagnols, dont 1,171 ont été relâchés sur parole. Nous avons pris 6,322 petites armes et 29 pièces d'artillerie. Nos lignes aujourd'hui sont à portée de fusil de chaque ville ou bourg de l'île à l'est de la ville de Matanzas et nous pouvons attaquer notre ennemi ponctuellement sur un point ou sur un autre.

Le 9 octobre dernier, moi et le général Figuerdo, nous avons déclaré nos esclaves libres. Nous en avions quelque 570. Les hommes ont été enrôlés dans notre armée et sont partis pour Majuaya avec nous quand nous avons commencé notre croisade contre nos oppresseurs. Ils nous ont aidé à capturer Yara le 10 octobre, et un affranchi qui, deux jours avant était esclave, a porté le premier la bannière de l'indépendance sur la place de Yara.

Des esclaves libérés ont été engagés dans chaque bataille depuis ce glorieux jour. En février dernier notre petit Congrès a déclaré tous les habitants de l'île libres et égaux. Après le choix de mon cabinet et l'élection d'un congrès national, cet auguste corps a fait une constitution pour notre meilleur gouvernement. Dans notre constitution l'esclavage a été déclaré aboli sans condition. Nous avons fait une guerre humaine et civilisée. Nous nous sommes abstenus de toute vengeance, de rancune, de haine et de toute représaille, bien que méritée, à l'égard de nos ennemis. Quand même ils ne méritaient de notre part aucune considération, nous avons vécu à nous faire une bonne et honorable réputation devant le monde.

A présent, et tant que nos impudents ennemis occuperont la ligne extérieure de l'île, nous devons nous attendre à ce qu'ils continuent à répandre contre nous les mêmes rapports diffamatoires. Notre orgueil a été et est de nous conduire de manière à ce que lorsque la guerre sera finie nous puissions en appeler à notre histoire et défier le monde d'y trouver un seul acte ignominieux.

Nous occupons devant le monde une plus formidable position que jamais n'en occupèrent le Mexique, le Chili, le Pérou et toutes les autres républiques espagnoles, contre la tyrannie espagnole.

Réduire notre ennemi, c'est là notre tâche. Il n'y a pas de retraite pour nous. Nous vous demandons à tous de rester fermes. Obéissez aux ordres importants qui ont été lancés dernièrement pour la destruction de la source du revenu de nos ennemis. Allons en avant, et un avant comme ont fait d'autres peuples luttant pour leur liberté, et Dieu et le droit nous soutiendront jusqu'à ce que la victoire soit écrite en lettres de feu sur nos bannières et que la fraternité des républiques nous reçoive dans la famille des nations libres. Vive l'Indépendance! Vive la Liberté! Vive la Réforme! Dieu et la Patrie!

CARLOS MANUEL DE CESPEDES.

PROCLAMATION DU GENERAL ESPAGNOL GOYENECHE.

"En vertu des pouvoirs qui m'ont été délégués par le capitaine général de Rodas, je publie le présent ordre afin de hâter la pacification des juridictions de Santo Espiritu et de Moron. Mon but est de priver toutes les bandes insurgées de leurs ressources.

"1. Tous les habitants de l'intérieur qui ont des parents dans les rangs insurgés se retireront immédiatement dans les villes occupées par nos garnisons. Ils se conformeront à cette disposition dans les huit jours qui suivront la publication du présent ordre. Sont compris dans la classe ci-dessus les pères et mères dont les fils combattent dans l'armée rebelle, ainsi que les femmes dont les maris, les frères ou les cousins font partie de cette armée.

"2. Les familles qui vivent dans les montagnes se retireront également sous huit jours dans les villes occupées par des garnisons. Cette mesure s'applique aux *partidos* de Banao, de Tuinicu, de Neiva, de Gibara et d'Arroyo Blanco, dont la population est de 8,200 habitants.—Tous ceux qui ne se conformeront pas à cet ordre seront considérés comme rebelles.

"3. Dans les *partidos* ci-dessus mentionnés, toutes les provisions qui ne pourront pas être transportées dans les villes seront détruites. Les maisons seront épargnées.

"4. Dès qu'une famille ou un membre de cette famille apprend que des insurgés sont dans les environs, il doit en donner avis au commandant de la plus proche garnison, sous peine d'être traduit devant un conseil de guerre comme coupable de haute trahison.

"5. Les familles qui sont tenues de se retirer dans des villes occupées par des garnisons parce qu'elles ont des parents parmi les insurgés, pourront rentrer dans leurs foyers, dès que ces parents auront quitté l'armée rebelle et sont rentrés chez eux.

"6. Les commandants et leurs subordonnés veilleront à ce que cet ordre soit promptement exécuté et à ce qu'il soit répandu de tous côtés.

GOYENECHE.

"Santo Espiritu, 28 novembre 1869."

— Vente sous le nom de cheveux du Japon de ce qui n'est que du pur Ramié. Il y a en ce moment plus de 20 fabriques de cheveux à New York, les tresses de 20 pouces de long se paient 50 dollars la livre, tandis que celles de 40 pouces valent 120 dollars. A ces prix, il y a nombre de femmes toujours prêtes à se séparer de leurs propres cheveux; aussi ces prix énormes ont-ils amené l'adoption de "substituts," c'est le mot, dont le meilleur est une espèce de chanvre, fort bien porté, mais encore trop cher, l'ingéniosité Yankee lui a déjà trouvé un remplaçant dans l'écorce de tilleul d'Amérique qui, lorsqu'elle est séchée, peignée et huilée, forme un tissu quasi capillaire, vendu sous le nom de "cheveux du Japon."

CHRONIQUE LOCALE.

NOUVELLE INJONCTION CONTRE LES CONSEILLERS NOMMÉS PAR LE GOUVERNEUR.—Le fameux procès, connu sous le nom d'imbroglio du Conseil Communal, est entré hier matin dans une nouvelle phase. MM. Bermudez et Cotton ayant déposé devant le juge Léaumont une pétition pour nullité de jugement et une demande d'injonction contre les conseillers nommés par le gouverneur, le juge Léaumont s'est récusé et a renvoyé l'affaire devant quelque autre juge de District. Cet autre juge a été le juge Cooley qui a accordé le writ d'injonction sollicité. La pétition de MM. Bermudez et Cotton passe en revue l'affaire des conseillers du gouverneur contre les conseillers dernièrement élus, et se fonde principalement sur ce que ces derniers avaient droit à demander un jugement par jury; qu'ils avaient payé la taxe; que leur demande avait été accordée; qu'ils n'avaient jamais renoncé à leur droit et qu'au contraire ils y avaient toujours persisté sans condition; que son honneur le juge de la Cinquième cour de District était par cette demande dépouillé de toute compétence de juridiction sur les mérites de l'affaire; que leur exception fut rejetée; que le juge prit immédiatement pouvoir de juridiction et rendit un jugement excluant les pétitionnaires de leurs sièges au Conseil; que les pétitionnaires ont demandé une nouvelle audition de cause, par la raison que le jugement n'était pas signé officiellement et que le jugement est par conséquent d'une nullité absolue; que les pétitionnaires craignaient que W. R. Fish et autres et l'avocat général soient à la veille de prendre des mesures pour exécuter ce dit jugement, qui est une nullité, et qu'à moins qu'ils n'en soient empêchés par l'hon. cour, ils occuperont leurs sièges au Conseil de ville en violation des droits des pétitionnaires et de leurs constituants, les électeurs de la Nlle-Orléans, qui les ont délégués pour les représenter dans le dit Conseil; ils demandent, en conséquence, qu'une injonction soit lancée contre les conseillers nommés par le gouverneur et contre l'avocat-général de l'Etat de la Louisiane, et que le jugement rendu contre Markey, Kaiser et d'autres soit prononcé nul et de toute nullité, non susceptible d'exécution en aucune manière, et que la dite injonction soit perpétuelle, avec frais, etc.

Voici maintenant une copie du writ adressé aux conseillers nommés par le gouverneur, et à l'avocat général:

Etat de la Louisiane, Cinquième Cour de District de la paroisse d'Orléans—Peter Kaiser et d'autres contre W. R. Fish et d'autres.—Il vous est, par la présente, interdit au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cinquième Cour de District d'agir comme membre du Conseil de ville de la Nlle Orléans et d'intervenir avec William Davis, Charles Stringer, Samuel Barnes, John Pasley, John Breen, Peter Kaiser, R. S. Harrison, L. A. Wiltz, John McCaffrey, J. C. Rose, et M. D. Lagan, comme membres du dit Conseil de la ville de la Nlle Orléans et de les empêcher d'exercer leurs devoirs et fonctions; et vous devrez obéir à ce writ, ou vous serez traité suivant la loi.

Témoin l'Hon. W. H. Cooley, remplissant les devoirs de juge de notre Cour, ce 29 décembre 1869.

LEWIS POWERS, Greffier.

RAPPEL DE RÉCUSATION.—A peine le juge Léaumont avait-il donné, hier, au juge Cooley le temps d'annuler le jugement de la Cinquième Cour de District et de lancer une nouvelle injonction contre les conseillers nommés par le gouverneur, que, se ravisant lui-même, il lance un second ordre rappelant son décret de récusation, annulant l'injonction du juge Cooley et remettant les choses exactement dans la situation où elles étaient avant la pétition en nullité de jugement présentée à la Cinquième Cour de District par MM. Bermudez et Cotton. Le juge Léaumont se fonde sur l'article 340 du Code de Procédure, qui n'impose pas rigoureusement, avance-t-il, la récusation, et il se prévaut en outre de ce que la partie intéressée ne la lui avait pas demandée; devoir de récusation a juge ou une opinion faite d'avance sur le sujet du procès. Nous ignorons jusqu'à quel point ce revirement de décision, dans l'espace de quelques heures, pourra annuler l'ordre rendu par le juge Cooley. Mais il nous semble que le juge Léaumont, s'étant consciencieusement déclaré incompétent dans l'affaire des acceptables, ne peut plus la reprendre. Un juge est un juré avant tout; c'est bien le moins qu'il en ait la conscience.

ASSISTANTS-ALDERMEN.—De bonne heure, hier soir, les couloirs de l'Hôtel-de-Ville étaient remplis de curieux, accourus pour savoir comment les choses termineraient entre les divers contestants pour les sièges des deux Conseils. On savait que le juge Léaumont avait rappelé sa récusation et mis de côté l'injonction accordée par le juge Cooley contre les conseillers nommés par le gouverneur.

Suivant la motion de M. Fish, les conseillers nommés devaient venir à l'heure usuelle dans la salle pour s'organiser d'une manière permanente, mais comme on parlait d'injonctions ultérieures, personne ne connaissait au juste la situation.

Les anciens membres étaient en force, mais cela ne leur donnait pas les lumières qui leur manquaient.

A 7 heures, M. Kearney appelle les membres à l'ordre et 11 répondent.

M. Breen réclame sa place comme représentant du 1le ward, personne, du reste, ne se présentant pour la prendre.

M. Pandely demande l'ajournement qui est mis aux voix. Le secrétaire annonce qu'il y a six voix pour et 5 contre. Après quelque discussion, le président déclare que le Conseil est ajourné.

RÉUNION SOCIALE.—MM. J. G. Coulon, Charles Bartine et C. F. Williams, ont eu l'obligeance de nous adresser des cartes d'invitation pour une réunion sociale qui aura lieu ce soir au dépôt du chemin de fer de Jackson; nous prions ces messieurs de vouloir bien recevoir nos remerciements.

GRAVES ACCUSATIONS CONTRE LES MEMBRES NOMMÉS PAR LE GOUVERNEUR AU CONSEIL MUNICIPAL DE JEFFERSON.—Les habitants notables de Jefferson ont présenté par écrit au gouverneur Warmoth, la longue liste de leurs griefs contre les membres du Conseil de ville de Jefferson, membres tous nommés par lui. Le mémoire ayant grand soin de mettre à l'écart tout motif politique, passe en revue tout ce que les dits conseillers ont fait depuis leur intrusion dans l'administration municipale de Jefferson. D'après ce mémoire notre voisine aurait encore plus à se plaindre que nous, bien que ce soit beaucoup dire. Après la lecture du mémoire, M. Warmoth aura dû rougir de son œuvre. S'il peut changer ces hommes, nous pensons qu'il n'hésitera pas. Mais comment les changer? Il a le pouvoir de nommer, mais il n'en a pas d'autres. Le mieux serait de faire acclamer ces hommes de prévarication et de pratiques frauduleuses, et d'exiger d'eux des cautionnements tellement forts qu'ils ne pourraient les fournir; leur impuissance donnerait lieu à leur remplacement. Ce qui se passe à Jefferson donne une idée de ce qui pourra se passer à la Nouvelle-Orléans, si les acceptables de M. Warmoth finissent par avoir leurs sièges. A la place du gouverneur nous bénirions les efforts d'imaginative que font MM. Bermudez et Cotton pour épargner à la Nouvelle-Orléans l'intrusion des acceptables au Conseil de ville.

PREMIÈRE COUR DE DISTRICT.—Le Grand Juri a siégé hier toute la journée. Le chef, Jacob Ott, a présenté le rapport usuel. Il a parlé des fraudes des vétérans, du port d'armes cachées. Il a complimenté le gardien de l'Asile des jeunes garçons et le gardien de la Prison de paroisse. Il a représenté la chambre des fous comme ayant besoin de réparations et comme un endroit calculé pour aggraver plutôt qu'améliorer l'état des malheureux qui y sont enfermés.

L'affaire de Schoubauser accusé du meurtre du Dr Nelson, rue du Canal, a occupé l'attention de la cour. Deux témoins pour la défense ont été interrogés. L'affaire a été remise à ce matin. Le Juri a été enfermé tous la charge du shérif.

TENTATIVE DE SUICIDE.—Mardi soir, vers 9 heures, un nommé Sanger, âgé de près de 70 ans et demeurant avec son petit fils rue de la Commune, près de la rue Willow, ayant pris, à ce qu'il paraît, la vie en horreur, a tenté de se suicider en se donnant à la gorge un coup de couteau. Le coup a été mal porté, néanmoins, et bien que la blessure soit grave, on espère sauver le vieux Sanger.

VOL.—Mardi, à une heure avancée de la soirée, on est entré chez M. Chs. Launier, rue Dorgenois No 86, et l'on a volé plusieurs pièces d'argenterie, quantité de vêtements et une boîte de bijoux. Les voleurs sont entrés au moyen de fausses clés, et sont sortis sans avoir été inquiétés.

UN VOLEUR MAL REÇU.—Mardi soir vers 10 heures et demie, un nègre voulut entrer chez M. Mercer rue Broad, et comme la maison sur laquelle il avait porté ses vues est isolée, il crut pouvoir s'affranchir des règles de prudence ordinaires, et fit plus de bruit que les voleurs habiles n'en font ordinairement. Ce bruit réveilla le maître de la maison et toute la famille. M. Mercer prenant un pistolet s'élança du côté où le bruit se faisait entendre et apercevant le voleur lui tira résolument dessus. Le voleur prit la course et décampa non sans laisser quelques gouttes de sang sur le plancher.

DÉTOURNEMENT.—Un jeune homme, nommé Chas German a été arrêté sur l'accusation de s'être approprié une somme de $80 que M. S. O. Clark lui avait confiée pour un but spécifié. German ne pouvant donner caution a été écroué à la geôle.

EXERCICES D'ÉCOLE.—Une soirée dramatique a eu lieu, hier soir, au collège de M. Charles Caron, rue des Remparts No 152. La salle était pleine de parents et d'amis des élèves, et les examens ont été fort intéressants. Parmi les professeurs attachés à ce collège, on compte M. Jouvin, dont l'habileté est reconnue. L'établissement de M. Caron est dans une situation florissante, situation dont on se rend parfaitement compte après avoir assisté aux exercices d'hier, qui ont été fort brillants.

UN FEU ÉTEINT A PROPOS.—Vers 7 heures, hier soir, une lampe à huile de kérosène a fait explosion dans la salle du professeur Caron, au coin des rues Orléans et Remparts, pendant l'examen dont nous parlons ci-dessus. Cet accident aurait pu avoir des conséquences graves sans l'assistance opportune du capitaine Ney et de l'officier spécial Doncey. Le signal d'alarme n'a pas été donné et les flammes ont été étouffées avant qu'elles eussent causé du dommage. La compagnie de pompiers No 13 s'est montrée promptement sur les lieux.

TEMPERATURE—29 décembre 1869.

THERMOMETRE DE C. DUHAMEL, OPTICIEN, No 111, rue du Canal.

6 heures A. M.	37	degrés.
12 " A. M.	51	"
3 " P. M.	60	"
6 " P. M.	58	"

ARRESTATION D'UN CONTREBANDIER.—Nous lisons dans l'*Amérique de Chicago*:

L'inspecteur spécial de la douane, M. T. H. Keefe, a opéré, hier, une saisie de montres et diamants, pour une valeur de $3,500, au magasin d'encan de Schlossman, rue Randolph. Ces bijoux appartenaient à un nommé J. W. Montgomery, qui, en compagnie de sa femme, quitta Londres, en octobre dernier, et arriva à Port Huron, Michigan, où sa malle, qu'il prétendait ne contenir que ses effets, fut examinée par les officiers de douane, lesquels ne découvrirent pas un double fond contenant les bijoux de contrebande. Il visita la Nouvelle-Orléans, St-Louis et Louisville, et vendit toute sa marchandise, à l'exception de ce qui a été saisi ici par l'officier Keefe. Montgomery a été arrêté peu après la saisie, et a comparu devant le commissaire des Etats-Unis, M. Hoyne, qui a requis de lui un cautionnement de $5,000.

PAR LE TELEGRAPHE.

DÉPÊCHES TRANSMISES A L'*ABEILLE*

Chinois se rendant au Texas.

Ils travailleront aux chemins de fer de cet Etat.

La récolte de coton estimée à 2,700,000 balles.

Affaires Cubaines.

L'opinion de Sumner n'a pas changé.

Formation d'un ministère en France.

Lettre de l'Empereur à un ministre sortant.

M. Rouher, Président du Sénat.

Nouvelles Européennes.

Paris, 29 déc—La session prochaine du Corps législatif est fixée au 10 janvier. Rouher sera nommé comme président pour 1870.

Napoléon, écrivant à Forcade Laroquette, dit qu'il accepte la démission des ministres avec regret et qu'il reconnaît les services que Forcade a rendus au pays et à l'empereur dans la fidèle exécution des réformes récentes et le maintien de l'ordre.

Londres, 29 décembre—Le correspondant du *Times* lui écrit de Rome que l'influence du Pape sur le Concile œcuménique s'affaiblit.

Une lettre de Suez dit que le travail sur le canal a été arrêté et que le passage est toujours hasardeux pour des navires tirant plus de 24 pieds d'eau.

Lucerne, 29 décembre — Victor Bürey, le président élu de la Suisse, est mort.

Londres, 29 décembre — Le brick Ricardo, qui s'était échoué sur la côte de Devonshire, a été remis à flot sans grand dommage.

Paris, 29 déc—M. Rouher a été nommé président du Sénat.

Madrid, 29 déc—Zorilla, ministre de la justice, a fait à Albacita un discours où il déclare que si le gouvernement ne peut trouver un roi, il se jetterait dans les bras de la république.

Paris, 29 déc—Le comte Napoléon Daru et Joseph Buffet, chefs du centre gauche, ont refusé d'entrer dans le nouveau ministère. On dit que Talhouet et Segris, membres du centre droit ont refusé aussi. Il est certain que Magne, ministre des finances, Lebœuf, ministre de la guerre, et l'amiral Rigault, ministre de la marine, garderont leurs portefeuilles.

Nouvelles de la Havane.

Havane, 29 décembre—Des avis de Nuevitas disent que la campagne à Carosguey n'a pas été suspendue le jour de Noël. Le général Puello, avec 3,000 hommes tous bien armés, s'était porté sur San Miguel, d'où il se dirigera vers Sebastian et Guarmaro. Il promet d'en finir avec la révolution dans le département central.

Nouvelles de Washington.

Washington, 29 déc—Le Revenu a touché aujourd'hui $320,000.

Wm A. Richardson, assistant-secrétaire du Trésor, quittera positivement le service le 1er de janvier.

Le sénateur Pratt, de l'Indiana, a donné sa démission.

On dit maintenant que la diminution de la dette nationale sera à peine de $3,000,000.

Le rapport sur l'agriculture, qui vient d'être publié, porte la récolte du coton à 2,700,000 balles, commerciales, qui équivalent à 3,000,000 balles de 400 livres chacune.

Washington, 29 décembre—Une correspondance au *New York Herald* fait dire à Sumner que toutes ses informations sur Cuba s'accordent à représenter l'insurrection comme s'affaiblissant et tirant à sa fin.

Washington, 29 déc—Le sénateur Pratt a reconsidéré sa résolution et a plus l'intention de résigner sa place.

Washington, 29 — Le commissaire d'agriculture dans son rapport dit: Bien que le nombre des fermiers ait augmenté et bien que la culture se soit agrandie il est certain qu'il y a eu moins de maïs cette année qu'en 1868.

Coton.—La sécheresse sur la côte de l'Atlantique a fait moins de mal au coton qu'au maïs. Surtout on a plus planté que l'année dernière, mais le produit par acre sur la côte maritime a été plus faible. La proportion relative de la semence a été par cette raison au-dessous de ce qu'elle est ordinairement. Un produit de 500 livres de lin par acre là où il y a eu bonne semence et bonne culture, n'est pas chose rare. Le couleur a commencé plutôt que d'habitude et les derniers produits ont mieux mûri. La saison pour la cueillette a été favorable.

Tabac.—Les derniers retours indiquent une réduction d'un tiers dans la production de la Virginie et du Maryland, d'un sixième dans le Kentucky; de 16 pour cent dans le Michigan, avec une légère diminution dans l'Indiana et l'Illinois. On pense qu'il y a eu sur le tout une réduction de 20 pour cent dans la production. Qualité variable.

Nouvelles Diverses.

St-Louis, 29 déc—250 Chinois sont partis aujourd'hui sur le steamer Mississippi. Ils seront employés aux chemins de fer du Texas.

New-York, 28 déc—On dit que le directeur général des postes, Creswell, a contracté avec Williams & Guion et la Compagnie Nationale des Steamers pour transporter les malles atlantiques.

Richmond, 29 déc—Le comité central d'Etat de l'aile dissidente du parti républicain, a préparé pour le soumettre au Congrès, un bill portant que la Législature se réunira et prêtera seulement le serment prescrit dans le 14e amendement; elle élira les officiers d'Etat et les juges, après quoi elle s'ajournera. Son œuvre sera soumise au Congrès, et si elle est approuvée, l'Etat sera admis.

La Chambre de commerce a adopté aujourd'hui une pétition au Congrès pour exempter de la taxe du Revenu tout le whiskey et le tabac qui peuvent être détruits par le feu ou les naufrages.

Le Dr James Dove, médecin très connu dans cette ville, est mort aujourd'hui.

St-Louis, 29.—Les Chinois à bord du steamer Mississippi sont sous la charge du général J. G. Walker, entrepreneur du chemin de fer central du Texas, qui les a amenés de la Californie pour son propre compte. Le contrat fait avec eux est pour 3 ans à $20 par mois et la nourriture et leur passage à San Francisco et de San Francisco au Texas.

San Francisco, 29.—Une dépêche de Virginia City dit que des tremblements de terre très distincts se sont fait sentir à Mariposa. Les mines n'ont pas souffert.

Montreal, 29.—Caldwell a été mis en prison pour extradition.

Il y a eu un fort tremblement de terre à St-Paul, à 40 milles au-dessous de Quebec; il a duré une minute.

Memphis, 29 déc—Le collecteur Paterson a saisi hier 2 distilleries illicites près de Randolph. Il a pris 2 des propriétaires, nommés Stinger et Dickey qui ont été amenés ici et mis sous caution de $20,000 chacun; un autre nommé Davis, a décampé.

Albert C. Baker, de Van Buren, Arkansas, a été trouvé mort dans sa cabine, sur le steamer Ozark, hier. Deux hommes de pont qui luttaient l'un contre l'autre sont tombés par-dessus bord et se sont noyés. Un autre qui maniait une caisse de torpilles a été mis en pièces par l'explosion.

Un train de fret sur le chemin de Memphis et de Charleston a déraillé près de Corinth, hier. Plusieurs chars ont été brisés. L'ouvreur a été tué, l'ingénieur et le conducteur ont été blessés à mort.

Marchés européens.

Londres, 29 décembre, au soir — Consolidés 92. 5-20, 86 1/8.

Hâvre, 29 décembre, au soir — Coton calme à la clôture.

Francfort, 29 décembre — Fonds américains, plats à l'ouverture à 91 1/8.

Paris, 29 décembre, au soir — Bourse, ferme à la clôture. Rentes 72.85.

Marchés Américains.

New-York, 29 décembre, au soir—Coton ferme, calme à la clôture. Middling 25 1/8. Vendu aujourd'hui 3,300 balles.

New-York, 29 décembre, au soir—Argent très serré à 7 pour de l'or. Sterling lourd et en baisse à 8 1/8. Or, lourd à la clôture à 119 3/4. 5-20, 112 1/2, faibles à la clôture. Actions faibles à la clôture.

New-York, 29 décembre, au soir — Laine, calme à 47. Texas 20. Californie 18 à 26. Peaux calmes et fermes.

New-York, 29 décembre, au soir — Escompte 10 à 12. Louisiane 70 et 66 1/2. Levée 62 et 81.

Mobile, 29 décembre—Coton plat. Middling 23 1/2 à 23 5/8. Vendu 1,000 balles. Reçu 1,612. Exporté 6,473.

Charleston, 29 déc—Coton calme. Mid 23 7/8. Vendu 450 balles. Reçu 1108. Exporté 360 pour le continent et 1476 pour le cabotage.

Savannah, 29 déc—Coton ferme. Mid. 23 5/8. Reçu 2585 balles. Exporté 6539.

Cincinnati, 29 décembre—Farine de famille 5.25. Maïs 75. Coton plat. Middling 24. Whisky 94. Bacon 14. Jambon 20. Graisse 18.

St-Louis, 29 décembre—Tabac ferme 5.00 à 7.50. Farine 4.00. Whisky 95. Sucre 11 1/2 à 13 1/2. Mélasse 70 à 80. Porc 29. Graisse 16 1/2.

Chicago, 29 décembre—Farine 3.75. Maïs 69 1/4. Graisse 17 1/4.

Louisville, 29 décembre—Farine, grains et groceries sans changement. Porc 30. Jambons 22 1/2. Graisse 18. Whisky 95.

Nouvelles des rivières.

Vicksburg, 29 décembre—Descendant, le Pargoud et le Natchez. Le fleuve monte vite.

Memphis, 29 déc—Descendant, le Nick Longworth et Great Republic. Le fleuve monte. Temps clair et agréable.

Memphis, 29 déc—Coton rare dans les hautes qualités. Mid. 24. Vendu aujourd'hui 1500 balles. Reçu 1261. Exporté 327.

Nouvelles des Passes.

Passe du Sud-Ouest, 29 décembre, 6 P M—Arrivés, le steamer Harris, de Brazos Santiago; le steamer Austin, de Rockport, Texas; la barque Elentallock, en 48 jours de Liverpool, avec du sel; la barque Magdala, en 43 jours de Liverpool, avec une cargaison générale.

(*Dépêches d'hier soir.*)

Washington, 29 déc—Les commissaires des réclamations mexicaines n'ont pas encore rendu de décisions légales. De fait la cour n'est pas organisée, M. Cushing qui représente le Mexique, objectant à ce qu'un américain soit nommé comme tiers arbitre et Ashton, qui représente les américains objectant à ce qu'un mexicain occupe cette position. Cette nomination est par conséquent référée à M. Thornton, ministre britannique.

Le *Chronicle* de ce matin, dit que ce que la *Tribune* a publié sur certaines vues du président, de M. Fish, le secrétaire d'Etat et du sénateur Sumner à l'égard de la question cubaine, est totalement dépourvu de fondement.

Kingston, Jamaïque, 13 déc—L'abolition de l'église a été cause qu'un nombre de membres du clergé qui sont maintenant obligés d'avoir recours, pour vivre, à un travail manuel.

Havre, 29 déc—Coton calme à l'ouverture. Très ordinaire 137.

Paris, 29 déc—Bourse ferme à l'ouverture. Rentes 72.70.

New York, 29 déc—midi—Or 119 7/8. Coton, Mid. 25 1/2.

☞ IL EST TRES IMPORTANT qu'au milieu de la profusion de médicaments empiriques du jour, le public les bons qui existent, surtout lorsque l'existence est en jeu. Il est reconnu que les vers, chez les enfants et chez les adultes, occasionnent souvent la mort et que cependant ils sont fréquemment pas soupçonnés. Bien des enfants sont morts parce qu'ils avaient des vers et qu'on l'ignorait. [illegible]

L'acheteur doit examiner chaque bouteille. Le simple nom de FAHNESTOCK ne suffit pas, il faut que les initiales B. A. précèdent le nom de Fahnestock. 1er déc—1m—1/2—vet'o

ANCIEN ET EFFICACE.

PLUS DE TRENTE ANS DEVANT LE PUBLIC.

LES CÉLÈBRES PILULES DU Dr. C. McLANE, POUR LA MALADIE DE FOIE.

La plus grande découverte médicale du siècle.

Des millions de malades en chantent les louanges. Toutes les familles et chacun devraient en avoir.

SOUFFREZ-VOUS MAINTENANT?

Avez-vous mal de tête ou une douleur au dos?
Avez-vous la constipation?
Avez-vous des aigreurs?
Avez-vous une mauvaise haleine?
Avez-vous les mains et les pieds froids?
Avez-vous la fièvre en frisson?
Avez-vous des palpitations de cœur?

SERVEZ-VOUS DES PILULES DU Dr. McLANE.

Avez-vous une interruption des menstrues?
Avez-vous des vertiges, etc.?
Avez-vous des irrégularités ou des faiblesses?
Avez-vous la peau jaune et décolorée?

ANCIEN ET EFFICACE.

SERVEZ-VOUS DES PILULES DU Dr. McLANE.

Avez-vous des coliques ou la diarrhée?
Avez-vous un estomac gonflé ou relâché?
Avez-vous un esprit sombre ou un manque d'appétit?
Avez-vous des symptômes bilieux quelconques?

SERVEZ-VOUS DES PILULES DU Dr. McLANE.

Procurez-vous-les aussitôt. Les dames sont garanties. Ce n'est qu'un purgatif pour les malades. N'achetez que les PILULES DU Dr. McLANE POUR LA MALADIE DE FOIE. Il n'y a de véritables que celles qui portent la signature de

FLEMING BROTHERS.

Décédé, hier, 29 décembre 1869, à 11 heures du matin, à l'âge de quarante-sept ans, JOHN B. SCHILLER, né à Montréal (Canada), et habitant la Nlle Orléans depuis vingt-trois ans. Ses amis et ceux de sa famille sont priés d'assister à ses funérailles, qui auront lieu aujourd'hui, 30 décembre, à trois heures de l'après-midi. Le convoi partira de sa dernière demeure, au No 401 de la rue St André, entre les rues Carondelet et Baronne.

Bureau de la Mutual Aid and Benevolent Life Insurance Company of Louisiana, 129, rue Carondelet.

Nlle-Orléans, 27 décembre 1869.

LES membres de cette association sont par le présent notifiés de la mort de CHARLES H. NOBLES, membre No 1, décédé le 11 courant. Le montant de l'assessement, $1 50, doit être payé dans les 30 jours à partir de la date de cette notice. [illegible] R. W. YOUNG, Secrétaire.

Entrepot de Tapis—No 17 rue de Chartres
A. BROUSSEAU & Co.

REÇOIVENT directement des manufactures au TAPIS de toutes espèces, STORES, TOILES CIRÉES, Descentes de tables, NATTES, [illegible]

Les Chevaliers de Pythias.

LOGE DE LA LOUISIANE No 2—Salle des Bas Marais. Election importante d'officiers. [illegible]

J. R. DUCROS W. C.
Jno. H. MANUEL R. S.

Société de Secours pour les Orphelins Indigents.

L'ÉLECTION annuelle des officiers de cette société aura lieu au No 222 de la rue Gravier, LUNDI, 3 janvier 1870, de 10 heures du matin à midi.

J. M. NORMAN, Secrétaire.

AVIS.

☞ LE GRAND TIRAGE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE a lieu, publiquement, au-dessus de la salle de la Compagnie, demain à midi. Le gros lot est de $100,000, le billet ne coûte que $12 et il n'y a que 10 000 numéros.

Que chacun achète un ou plusieurs billets pour ce demain de 1er de l'an.

Le public est invité à assister au tirage.

30 déc—1f—PP

AVIS.

DIRECTORY DU CRESCENT CITY, — De 1870. —

PAR GRAHAM & MADDEN.

PLUSIEURS de nos souscripteurs se plaignent d'avoir été dupes d'aventuriers sans principes employés à distribuer un autre Directory de cette ville, imprimé à St-Louis, et qui par de fausses représentations, essayent de vendre leurs livres: nous prévenons, en conséquence, nos souscripteurs que le DIRECTORY DU CRESCENT CITY, par GRAHAM & MADDEN, se distribue actuellement avec rapidité, et nous espérons que sous peu de jours tous ceux qui y ont souscrit auront reçu leur volume. Nous prions le public de jeter un coup d'œil sur notre ouvrage avant d'en acheter d'autre, persuadés que nous sommes, qu'il le trouvera bien supérieur à tout autre Directory de la Nouvelle-Orléans.

L. GRAHAM,
JOHN W. MADDEN,
73, rue du Camp.

30 déc—1f—PP

Nourriture pour Chevaux et Mulets

PH. HŒLZEL,

MOULIN A RIZ,

No. 268 & 270 rue Tchoupitoulas,

NOUVELLE-ORLEANS, LA.

PRÉPARE et tient continuellement dans son moulin un fort stock bien choisi, de nourriture pour chevaux et mulets. Les plus grands soins sont portés à la préparation des différents genres.

Comme spécialité on tient pour les chevaux de race et de course, une nourriture faite à part avec une extrême propreté et composée exclusivement de grains choisis.

On y trouve du plus de l'avoine criblée et débattue et de l'avoine cassée pour chevaux & qui ne sont plus en état de manger les grains entiers: de son de riz, du sel en roche et du sel cassé qui est très avantageux pour la salaison de la viande.

Tout est d'une qualité supérieure et les prix sont aussi bas que possible.

Les amateurs de chevaux de race et de luxe et tous les autres propriétaires de chevaux et mulets sont invités à me rendre l'honneur de leur visite. Ils auront l'occasion d'examiner mon stock et de se convaincre de la supériorité de mes produits.

On peut déposer des ordres encoignure Canal et Derbigny ou au No. 47 rue Poydras. 30déc—1m

Avis aux Familles.

CABINETS INODORES.

DÉSINFECTION PAR LA TERRE SÈCHE.

Compagnie de Hartford (Connecticut).

Agence pour la Louisiane, rue Carondelet No 2.

A VENDRE,

Commodes de terre sèche et installations de Cabinets de terre, patentés, de Moule.

LE public est prié de venir examiner les spécimens de ces Commodes, exposés actuellement et en vente chez MM. Mitchel & Craig, Nos 38 et 40 de la rue Royale; MM. Frederickson & Harte, pharmaciens; chez M. Malochée, rue du Canal; chez M. H. Pinard, rue des Remparts, près Toulouse, ou au bureau, No 2 de la rue Carondelet, au premier, de 11 heures du matin à 5 heures de l'après-midi, où tous les renseignements nécessaires seront promptement fournis. De la terre sèche et tamisée fine pour l'appareil sera également fournie et livrée à des conditions libérales aux acheteurs de Commodes et d'installations.

Il sera reçu des demandes de Sous-Agences à la Campagne. 30 déc—3fps—Mar, J. D—1m

Articles pour Etrennes.

C. ROUYER,

Encoignure Chartres et Toulouse,

VIENT de recevoir un assortiment de bijouterie extra fine, d'orfèvrerie, de montres d'or et d'argent—le tout garanti—ainsi qu'une grande quantité d'alfénide—Couverts alfénide à $9 la douzaine.

Va la crise actuelle, je vendrai, pour du comptant, à 25 0/0 au-dessous du prix de la place.

Aussi—Un grand assortiment de lunettes, pince-nez en argent, acier et écaille.

Pose de verres les plus fins, cylindriques, périscopiques et myopes à 50 0/0 meilleur marché que dans n'importe quel autre magasin. 30déc—3m

ADRIEN DELPIT. NICOLAS CLAUDEL.

A. DELPIT & Cie.

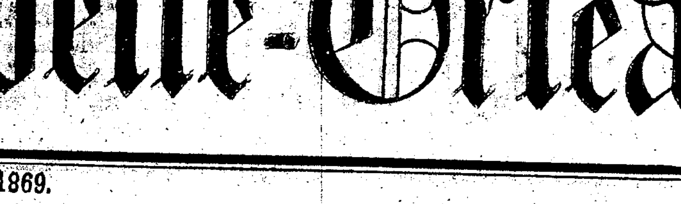

Fabrique à Vapeur de Tabac à Fumer et à Priser,

13 & 15..................RUE ST-LOUIS..................13 & 15

PREMIER PRIX aux Expositions Universelles de Paris, en 1855 et en 1867.
PREMIER PRIX aussi à l'Exposition d'Altona (Allemagne), en 1869, accompagné du DIPLOME D'HONNEUR. 30 déc—1m

Fêtes de Noël et du Jour de l'An.

ERNEST TURPIN,

—CONFISEUR—

(USINE A VAPEUR)

No. 93, RUE DE LA VIEILLE-LEVEE, No 93,

(ENTRE ST-LOUIS ET CONTI)

A l'honneur d'annoncer au public et à sa nombreuse clientèle que, comme par le passé, il offre les produits de sa fabrique à des prix modérés.

Tous ses Bonbons sont fabriqués avec le plus grand soin, sous sa surveillance immédiate, par des ouvriers habiles, Français Allemands et Italiens.

Il a reçu de France et d'Italie, par les derniers arrivages: Un assortiment de **Fruits Cristallisés, Chocolats, Dragées, etc., Liqueurs Superfines, cavoffies, de Marie Brizard; Fruits au Jus et à l'Eau-de-Vie; Pains d'Epices; Noisettes, etc.**

AUSSI — Assortiment varié de CARTONNAGES, BOITES, CORNETS, POCHES, etc., etc.,

Il se charge de fournir, sur commande, toutes sortes de

GATEAUX RICHEMENT DÉCORÉS.

Pound Cakes, Fruit Cakes, Bride Cakes, Sponge Cakes, etc.

On trouvera tous les jours un assortiment varié de Petits Gâteaux, Biscuits, etc.—(Petit Four.)

Pièces Montées, Pyramides de Nougats, etc.

NOTA BENE.—Il vendra tous les BONBONS ASSORTIS, au choix des acheteurs, à 75 cents la livre. 21 déc—au 1er janv PP

AVIS.

On trouvera chez

MR. FABBRONE,

TAILLEUR, No 136, RUE DE CHARTRES,

LE DIRECTORY

DE GARDNER,

POUR 1870

☞ LE SEUL CORRECT, et contenant une MAP ILLUSTRÉE DE LA NOUVELLE ORLEANS. Prix......CINQ PIASTRES

MORRIS LEVY,
Agent du Southern Publishing Co

30déc—10

OUVERTURE

Du premier Bain Russe dans le Sud.

M. F. GAUPP, rue Conti No 102 vient de monter un bain de vapeur russe qui est en pleine opération, avec toutes les améliorations nouvelles qu'il vient d'étudier en Europe dernièrement, et il invite le public et les médecins spécialement à venir visiter l'établissement.

30 déc—6m F. GAUPP.

A Louer Avantageusement, POUR TOUS LES DIMANCHES.

LOGE GRILLÉE, No 7, au premier rang, à l'Opéra. S'adresser au Bureau de Change, No 14 de la rue St. Charles. 30 déc—3f

DEMANDE

ON DEMANDE DES OUVRIERES. De bons gages seront payés au magasin de D. H. HOLMES, rue Bourbon, No 15. 30 déc—3f PP

GRAINES DE COTON POUR PLANT.

NOUS avons en magasin et vendons

Petit Gulf, Dickson's, Boyd's Prolific,
Egyptian Lace, Johnson's, Okra,
Monterey Hill Leaf, Little Brown Mexican,
Edward's Bale, [illegible]

Alvarado Peerless Long Lint, Honolu, Arkansas, Tennessee, Georgie Prolific.

STEELE, PINCKARD & CO.
30 déc—3t Coin Commune et Tchoupitoulas.

MARCHANDISES SECHES

A PRIX REDUITS.

F. G. BARRIÈRE & CO,

Ont maintenant en magasin un stock considérable de marchandises auquel ils appellent l'attention de leurs amis de la campagne et de la ville ainsi que celle du public en général.

Afin d'en opérer le prompt écoulement, ils offriront, à partir de lundi 29 novembre, tout leur stock à des prix excessivement réduits.

Leur assortiment comprend les articles suivants:

SOIERIES.

SOIERIES NOIRES, de la célèbre fabrique de Bonnet,
do NOIRES, demi-deuil,
do GRISAILLES rayées et quadrillées,
TAFFETAS Faille couleurs unies,
SOIERIES rayées et quadrillées,
do brochées,
FOULARDS rayés et imprimés,
do noirs unis,
MARCELINES noires et blanches,
SATINS NOIRS et couleurs,
do et Taffetas blanc,
POPELINES unies soie et laine,
do fantaisie, grande variété,
DRAP impératrice,
MERINOS et CACHEMIRES,
MOUSSELINES de LAINE noires et imprimées
INDIENNES françaises, anglaises et américaines.

ARTICLES DE DEUIL.

TAMISES et Alépine,
CRETONNES et Parisiennes,
DRAP impératrice,
do Biarritz,
TAFFETAS de laine et Cretonne,
MERINOS et Cachemires,
MOUSSELINE de laine de 3 à 6/4,
ALPACA, qualité supérieure, de 3 à 6/4,
ALPACA Popeline, do do
do français, do do
CHALES Cachemire et Mérinos, carrés et longs,
do Tricot noir et couleur,
CHALES fantaisie,
do Tartans,
NUBIES et Hoods,
ARABES et Manteaux.

ARTICLES DE MÉNAGE.

COUVERTES blanches pour lits,
COURTEPOINTES blanches et couleur,
RIDEAUX Tulle,
MOUSSELINE Jacquard,
REPS et Damas laine,
DAMAS laine et soie,
TOILE à draps 10/4 et 12/4,
do toile d'oreiller
do d'Irlande,
OUVRÉES,
SERVIETTES ouvrées et Damas,
DAMAS 8/4 et 12/4,
BAS pour dames et fillettes,
CHAUSSETTES pour hommes et garçons,
CHEMISES de peau pour hommes et garçons,
MOUCHOIRS batiste tous genres,
COLS et MANCHES pour dames,
JUPONS percale.

PARFUMERIE FRANCAISE,

Un grand assortiment première qualité.

ARTICLES POUR HABITATION,

COUVERTES blanches et grises,
FLANELLES blanche et couleur,
KERSEYS et Lindseys,
JEANS et Sat nets,
COTONNADES et Denims,
BON-TEINT et Coutil à matelas,
COTONS écrus et blanc,
COTONS à draps, écru et blanc.

Ainsi qu'une grande variété d'articles trop longs à énumérer, le tout sera positivement offert à des prix réduits.

F.G. BARRIERE & Co,
3 nov—DMeJ☞ 135 rue du Canal.

AVIS SPECIAL.

Salle du Pélican Hook and Ladder Fire Comp. No 4.

Nlle-Orléans, 28 décembre 1869.

A une élection annuelle de cette Compagnie, tenue à la salle ci-dessus, les officiers suivants ont été élus pour servir durant l'année prochaine, à savoir:

Président—Léon Bertoli;
Vice-Président—William Pemberton;
Foreman—Francis Rawle;*
Premier Asst-Foreman—A. Dorvin;
Second Asst-Foreman—F. Herron;
Secrétaire—Chas. E. Lenes;*
Trésorier—R. L. Macmurdo;*
Gardien—Jos. Piffet.

DELEGUES A L'ASSOCIATION CHARITABLE DES POMPIERS.

L. Bertoli,
F. Rawle,*
F. Guerringer.*

DELEGUES SUBSTITUTS.

A. E. Auburtin,
L. J. Jourdan,
A. H. Harris.

Marshal—Léonce Bonny;
Asst-Marshal—P. A. McIntyre,
Gardien—Geo. Wilson;*
Tillerman—Chas. Paulus.*

CHAS. E. LENES, Secrétaire.

* Ré-élus. 29déc

Demande.

ON demande TRENTE ouvrières au magasin de D. H. Holmes. No. 15 rue Bourbon. 29déc—3f PP

LION & PINSARD,

151 & 153

RUE DU CANAL, A COTÉ DE HOLMES.

NOUS nous empressons d'annoncer à nos clients que nous venons de déballer notre assortiment de

CHOCOLAT à la CREME,

BONBONS BOURGEOIS,

Pralines Louis XV,

DRAGÉES FINES AUX PISTACHES, CHOCOLAT A LA LIQUEUR, ET PRALINES

à 90 cts la livre

Les Chocolats à la Crème et autres, sortent de la célèbre maison, GUERIN BOUTRON de Paris.

Les Pralines et Dragées, sortent de la maison PERRON de Paris, la plus renommée pour les Pralines.

NOTA—N'ayant reçu que notre quantité habituelle et ayant déjà de grandes demandes, nous engageons nos clients à faire de suite leurs achats.

Vente par boîtes ordinaires et de fantaisie ou à la livre.

LION & PINSARD,

151 et 153 rue du Canal à côté de Holmes.

14 déc—[illegible]

COMPAGNIE

D'ASSURANCE MUTUELLE

— DE LA —

LOUISIANE.

BUREAUX: No. 120 de la rue Commune.

CAPITAL PLACÉ EN EXCELLENTES GARANTIES..................$600,000.

CETTE COMPAGNIE assure contre les risques d'incendie, de mer et de rivières, aux plus bas taux de prime, et paie les pertes à la Nlle Orléans, à New York, à Liverpool, à Londres, au Hâvre, à Paris ou à Brême, au gré des assurés.

Assurances contre l'incendie, sur maisons en briques et les meubles qui s'y trouvent, de trois-huit à un demi d'un pour cent par an; et sur les maisons en bois, les magasins, les fonds de marchandises et autres risques en proportion.

CHAS. BRIGGS, Président,
ANT. CARRIERE, Vice-Président.
J. P. ROUX, Secrétaire. 2déc☞PP

ILLUSTRATION,

MONDE ILLUSTRE,

HEBERT & ESCOUSSE,

Agents DIRECTS de ces publications pour la Nouvelle Orléans, la Louisiane etc. informent le public que les prix d'abonnement pour l'année 1870 sont fixés comme suit:

ILLUSTRATION	Un an	$12 00
	Six mois	6 00
	Trois mois	3 00
	Le numéro	25
MONDE ILLUSTRE	Un an	6 00
	Six mois	3 00
	Trois mois	1 50
	Le numéro	15

29 déc—1m

AVIS.

☞ Le capitaine, ni les consignataires du navire français FORMOSE, de Bordeaux, ne seront responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage du dit navire.

AVIS.

☞ Les consignataires par le navire français FORMOSE, capitaine Dissaudet, de Bordeaux, sont requis de faire leurs entrées en douane et de prendre livraison de leur marchandise sur la levée, au premier District, faute de quoi elle sera emmagasinée à leurs risques et frais.

VOR MAIGNAN & F. LABORDE,
Nos 34 et 36 rue Bienville.

28déc—3

Changement de Domicile.

LE Dr. DURAC a transporté son domicile et son bureau à l'encoignure Dumaine et Bourbon, au No 195, rue d'Orléans, près Remparts. 15 déc—3f

HYPOLITE PERCIVAL,

171.........RUE ROYALE.........171

Encoignure Orléans,

VIENT de recevoir de France un magnifique assortiment de BONBONS et BOITES de luxe.

Il confectionne tous les jours des GATEAUX et PIÈCES DE DESSERT de tous genres et pour les quels il n'emploie que du sucre, du beurre de la farine et des œufs de premier choix.

Une attention particulière est donnée aux GATEAUX de noces, fêtes, baptêmes et soirées.

Magnifique choix de VINS et LIQUEURS comme par le passé.

Souvenez-vous de l'adresse, à l'occasion du nouvel an.

HYPOLITE PERCIVAL

No 171 rue Royale.

19déc—1m t 2 j PP Encoignure Orléans.

Bijouterie

—POUR—

ETRENNES,

A Prix Réduit!

158..........ROYALE..........158

COIN ST. PIERRE.

M. P. N. RIVERA a l'honneur d'annoncer au public qu'il vient de recevoir un magnifique assortiment de BIJOUTERIE NOUVELLE, provenant des premiers ateliers de France, d'Italie et du Nord, tels que: MONTRES, BAGUES, CHAINES DE GILET, CHATELAINES pour dames, BROCHES, BOUCLES D'OREILLES d'enfant (grand choix) BOUCLES D'OREILLES pour dames, BRACELETS, COLLIERS or et corail, etc.—Aussi, un choix varié de BIJOUTERIE religieuse, consistant en CHAPELETS montés en or et en argent, CROIX et MÉDAILLES en or et en argent, etc.

Aussi—COUVERTS en argent, TIMBALLES, ANNEAUX de serviette, etc 28 déc—9f

Cadeaux du Premier de l'An au magasin de

THEO. DANZIGER,

163..........CANAL..........163

ARABES et BEDOUINS frais—magnifiques couleurs, pour "SORTIES DE BAL." Le couverture vient d'en avoir lieu. Les ayant reçus un peu tard, nous les vendrons au prix coûtant.

SOIERIES taffetas en couleur, toutes nuances, pour ROBES DE SOIR. Les prix en ont été beaucoup réduits. Ainsi, les soieries que nous vendions $3.50 seront offertes à $2.50 la yarde. C'est un véritable endeçà de premier de l'an.

Le reste de notre stock de

--Gants de peau de chevreau--

tels que gants ALEXANDRE, COURVOISIER, TYROLIENNE, DUCHESSE—boutons simples et doubles—sera vendu au prix coûtant à cause de la baisse de l'OR.

THEO. DANZIGER,

Au No 163 de la rue du Canal.

26déc—26,28,39.

Grande Réduction de Prix

DANS LES MARCHANDISES SÈCHES

— CHEZ —

PEPIN & TURCOTTE,

158..........CANAL..........158.

Maison Blanche, encoignure Baronne.

AYANT en main un immense Stock de marchandises de saison provenant des Encans de New-York. Ces marchandises ayant été achetées aux conditions les plus avantageuses, nous les offrirons en vente à partir de LUNDI 20 décembre, au-dessous du prix d'importation, ainsi que tout notre stock en général.

Robes en soie fantaisie et moirée antique $60 valant $100,
Soieries noires de Lyon à prix réduits,
Un magnifique lot de Soieries à raies réduit à $2 00 valant $3 50,
Soie foulard à petits dessins à $1 25,
Confections soie nouveau genre à tous prix,
Manteaux Arabes depuis $5 et au-dessus,
Manteaux en drap pour dames et enfants, à tous prix,
Châles Cachemire brochés carrés et doubles de toute qualité,
Châles mérinos, Châles tartan et Tricots,
Mouchoirs batiste brodés, Mouchoirs batiste garnis en dentelle,
Chemisettes et Parures Valenciennes, Poignets et Jupons garnis en dentelle, Chemises pour dames batiste et percale brodées et garnies en dentelle,
Mérinos français de toutes couleurs à 75c, Drap Impératrice à 75c
Popelines françaises et anglaises depuis 20c et au-dessus,
Alpacas noirs et blancs lustrés à tous prix,
Un grand assortiment d'étoffes deuil et demi-deuil telles que:
Mérinos, Mousselines laine 3/4 et 6/4, Tamises, Etamines, Alépines, Crêpes, Grisailles soie et laine, Popelines, etc.
Indiennes bonne qualité à 10c, Cotons blancs et écrus à 10 et 15c, Cotons à draps de grande largeur à 45c,
Kentucky Jeans, Satinets, Casimirs, Draps, Tartans, Flanelles, Couvertures laine pour lits à $3 50 et au-dessus, Couvertures laine grise à tous prix,
Bas et Chaussettes en mérinos, laine et coton français, anglais et allemands, de toutes qualités,
Chemises de peau en mérinos pour hommes, dames et enfants,
Damassés laine et Reps pour meubles, à prix réduits,
Rideaux brodés en dentelle et mousselines depuis $3 et au-dessus,
Dentelle de Nottingham pour rideaux de 25c à $1 la yarde,
500 paires de Stores pour portes et châssis, à tous prix,
200 pièces de Nattes blanches et à carreaux,
Aussi—Linge de tables de toutes qualités,
Damassés fil blanc et écru 7/4, 8/4 et 10/4,
Services de table français de 12 à 30 couverts à prix réduits.

NOTA.—Un grand stock de marchandises d'habitations aux plus bas prix du marché.

PEPIN & TURCOTTE.

19 déc—1m—dim,mer,jeu

FABRIQUE

DE

CANDI.

Une des plus Grandes Fabriques du Sud

EST EXPLOITÉE PAR

NORMAN & REISS,

121 & 123, rue de la Vieille-Levée 121 & 123

Ils y fabriquent constamment

Du Candi en gros et petits bâtons,
Toute espèce de Candis à la crème,
Toute espèce de Candis nougats,
Candis Star,
Candi amer, (Horehound)
Candi tressé,
Candi dur,
Popping Kisses américains,
Popping Kisses français,
Pâte de Jujube,
Toute espèce de Chocolats,
Gommes,
Bonbons fins.

Et tout ce qui se rattache au COMMERCE DE CONFISERIE. Toute espèce de GATEAUX ornés et simples. GATEAUX DE MARIAGE faits sur commande dans le plus court délai.

Ils importent toutes sortes d'ARTICLES ETRANGERS, tels que

Boîtes de fantaisie,
Cupidons de toutes grandeurs,
Feuilles de pâte de gomme
Feuilles or et argent,
Toute espèce de Roses,
Fleurs de tous genres,
Cornets d'abondance
Sacs de fantaisie,
Papier dentelle, etc.

Qu'ils vendront aux plus bas prix du marché.

FIRE WORKS.

ROMAN CANDLES, all sizes.
SKY ROCKETS do
SCROLL WHEELS do
PIN do do
SERPENTS do
FLYING PIGEONS,
TOURBILLONS or TABLE ROCKETS,
VERTICAL WHEELS,
DOUBLE HEADERS,
FIRE CRACKERS,
CANNON CRACKERS,
BLAST GUNS,
UNION TORPEDOES,
TOY do
ETC., ETC., ETC.

NORMAN & REISS,

Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée

1er oct—PP☞

Manufacture d'Habillements

— DE —

C. LAZARD

195 Vieille-Levée, vis-à-vis le Marché aux Viandes.

LE soussigné désirant réduire son stock d'Habillements d'Hiver, prévient ses amis et le public qu'à partir de cette date un **Très Grand Rabais** sera fait sur ces marchandises qui sont confectionnées dans son établissement par des ouvriers les plus expérimentés. On trouvera dans son magasin un assortiment complet d'articles pour hommes, tels que: Un choix de robes et de coton, Cols, Mouchoirs, Chaussettes, Chemises de mérinos et de coton, Caleçons, Cravates, Bretelles, Boutons de chemise, Gants, Chapeaux, Malles, Valises, &c.

Les marchands de la campagne sont invités à venir examiner son stock avant de se pourvoir ailleurs.

On y fait aussi sur commande, dans son établissement, et les vêtements de commande et faits dans le plus bref délai, et dans le style le plus nouveau.

17 déc—1m

G. LAVIE,

122. RUE DU CANAL. 122

[Entre St-Charles et Carondelet.]

A L'HONNEUR d'informer ses nombreux clients et le public en général que ses déballages sont terminés et qu'il a à leur disposition un assortiment de

CELEBRES CHEMISES CHARVET DE PARIS
LINGERIE DE DESSOUS de tous les genres, en SOIE, MERINOS, FLANELLE CACHEMIRE, etc.,
MOUCHOIRS, CRAVATES et COLS.
PIPES ECUME DE MER,
PARAPLUIES, CANNES, etc.
ARTICLES DE FANTAISIE,
BRONZES,
BOITES à ouvrage,
à mouchoirs,
à gants, etc.

CHOCOLATS.

Il recommande aux gourmets des Chocolats à la Crème et des Pastilles Chocolat, en boîtes riches et simples, de la Maison MASSON, de Paris.

17 déc—12,19,24,26 30,31—1er janv. PP

Grande Réduction de Prix

DEFIANT TOUTE CONCURRENCE,

Encoignure Canal et Remparts.

J. JANE.

LE plus grand et le plus bel assortiment de FRUITS cristallisés, bonbons, etc., défiant toute concurrence par la modicité des prix—

COINGS, FIGUES, POIRES,
BANANES, LIMONS, PRUNES,
PATATES de Malaga, ANGÉLIQUE,
ANANAS, LIMONS de Vicksburg,
ORANGES Mytte,
CEDRAS, CHINOIS, PECHES,

Les susdits articles se vendront à une réduction de 20 pour cent sur toute quantité au-dessus de six livres. Dragées fines par excellence, et imitation, et Fruits à Liqueurs à une piastre la livre. Pralines grillées et au chocolat; Chocolat à la crème et à la pistache, Dragées nè-des en ordaux, Bonbons assortis et des plus fins à 75 cents la livre, et fabriqués par le soussigné.

Un assortiment complet de NOUGATS de Marseille, Amande et Barcelone, MARRONS glacés.

Toutes sortes de Confiseries de Pâtisseries et un beau choix de Cartonnages arrivant de Paris pour les Fêtes prochaines et à des prix réduits, de même que les Liqueurs les plus fines.

J. Jané.
Coin Canal et Remparts.

15 déc—1m—mard jeudi vend

LIBRAIRIE

—DE—

J. A. JAQUET,

139.........RUE ROYALE.........139

—o—

REÇU, hier, directement de Paris, par le steamer FRANKFORT un lot de LIVRES NOUVEAUX reliés avec luxe, tels que

Les MILLE ET UNE NUITS DES FAMILLES—LES NAUFRAGÉS DE AUCKLAND—AVENTURES DE TERRE ET DE MER — HISTOIRE DE LA CRÉATION — L'ENFANT DU NAUFRAGE — LE CHASSEUR EGARÉ—LA PECHE MIRACULEUSE—LES BONS ENFANTS—LES REINES DE FRANCE—PERDU DANS LES GLACES—Un grand assortiment de LIVRES ILLUSTRÉS pour enfants, ainsi qu'une grande variété de CORNETS et de BOITES à Bonbons de la plus grande élégance, de Boîtes à ouvrages, Boîtes à gants, Nécessaires, Pupitres, Encriers, Dragées fines, Chocolat à la Crème, Chocolat praliné, Chocolat des Pages, etc., etc.

P. S — On trouvera également, à la Librairie, le dépôt des CARTES ET PLANS DE LA MARINE DE FRANCE dont M. J. A. JAQUET vient d'être nommé l'agent pour la Nlle-Orléans.

25 déc—au 1er janv

E. A. TYLER,

115..........RUE DU CANAL..........115

Ouvrages sur commande,

Montres, Pendules, Bijouterie

—ET—

ARGENTERIE.

AGENT pour les célèbres MONTRES de Chas. E. Jacot et les PLUMES D'OR de Kurtz et Monaghan.

A toujours en main et reçoit continuellement des meilleures fabriques d'Europe et d'Amérique, des Montres, des Pendules et de la Bijouterie de premier ordre.

Aussi, un assortiment aussi considérable que varié d'Argenterie plaquée de table et d'ornement, Lunettes et Lorgnons en or, en argent, en acier et en caoutchouc.

Statuettes et objets de fantaisie en bronze et marbre de Paros

ORDRES maçonniques et des Odd-Fellows.

Une attention toute spéciale est donnée à la réparation des Montres, des Bijoux, et au remontage des diamants.

Argenterie fabriquée sur commande.

Messieurs C. W. Pescay et Jules Météyé, attachés à l'établissement, se tiendront à la disposition des personnes qui parlent la langue française.

5déc—1r PP

GROVER & BAKER SONT ENCORE VICTORIEUX!

CINQ premiers prix à la Foire d'Etat de Jackson, Miss.

Un prix pour la meilleure machine à coudre à l'usage des familles. Un prix pour la meilleure machine à coudre pour tous les travaux d'aiguille. Trois prix pour machines—est au No. 182 de la rue du Canal, coin Dryades. 26 nov—3m PP

Maison le meilleur marché en son genre de toute la ville.

A. GALEPPI,

141 ..... RUE DE CHARTRES, ... 141

ENCOIGNURE TOULOUSE.

Grand Assortiment

De

PAPIERS PEINTS,

GLACES unies et encadrées;

CADRES en tout genre;

GRAND Assortiment d'ESTAMPES;

ALPHABETS, Chiffres, Planches à jour;

ARTICLES DE DESSIN

14déc—3m

Vins rouge et blanc.

EN débarquement du navire français Formose, de Bordeaux, et à vendre par les soussignés:

130 barriques vin rouge de cargaison;
25 1/2
300 caisses
250 " Eagle Brand,
" vin blanc Graves St-Emilion.
50 " Sherry F. M.

VOR. MAIGNAN & F. LABORDE,
Nos 34 et 36, rue Bienville

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane

POUR LE 29 DECEMBRE—CLASSE 311

62 36 42 73 40 55 11 18 65 21 53 17

Les tirages ci-dessus plus les fans tous les principaux journaux, se font en public et journellement, dans les salons de la Compagnie.

C. T. HOWARD, Président,

Rue St-Charles, encoignure Union, Nlle-Orléans

En témoignage, nous apposons notre signature, Nouvelle-Orléans, Louisiane.

ce 29 décembre 1869.

ADAM GIFFEN,
JOHN L. LEWIS,
F. F. WILDER
Commissaires.

☞ Méfiez-vous des fausses [illegible] ☞

ETRENNES

1870,

GRAND CHOIX

D'ARTICLES SPÉCIAUX pour

ETRENNES

En PARFUMERIE et ARTICLES DE TOILETTE

depuis 75 cents l'objet.

L. VIPLE

13, rue Bourbon

19 déc—[illegible] PP

Avis aux Dames.

FÉLIX SARON,

14 .... RUE BARONNE 14

Près la rue du Canal.

A l'honneur d'annoncer à sa nombreuse clientèle de la ville et de la campagne qu'il vient de recevoir de Paris, avec le plus grand assortiment de

CHEVEUX de toutes nuances, depuis le plus noir jusqu'aux nuances les plus claires.

LE PLUS JOLI ASSORTIMENT DE

CHEVEUX frisés naturellement provenant des maisons DAUGUY et TERREUX de Paris.

Dépôt de la poudre de la maison SAVARD de Paris, garantie la parure.

Le plus bel assortiment de Bijouterie, imitation, nouveau modèles.

Dépôt de parfumerie de la maison VIOLET, si honorablement connue par la perfection de ses produits.

Les plus grandes nouveautés de

COIFFURES EN CHEVEUX

FANTAISIES

Les nouveaux CORSETS.

Toutes ses marchandises ayant été achetées dans les meilleures conditions et sans frais de commissionnaire il invite les dames de la ville et de la campagne à visiter ses marchandises avant d'acheter ailleurs, persuadées que de la modicité des prix de toutes ses marchandises seront vendues à des prix défiant toute concurrence.

SUCCURSALE 209 RUE DU CANAL.

Encoignure du Bassin.

FÉLIX SARON

N. B.—Un grand salon est réservé spécialement pour la coiffure des dames.

Aussi, coupe de cheveux à [illegible]

CHAMPAGNE

BOUCHÉ FILS & CO.,

CARTE BLANCHE

VREDENBURGH & CO.

Au No 28 de la rue Peters, près Douane.

26 déc—15 AGENTS.

JOUETS D'ENFANTS!

Cadeaux de Noel

—ET—

Etrennes,

CHEZ

Guéblé & Nippert,

137.......RUE DU CANAL.......137

NOTRE GRANDE EXPOSITION est complète et [illegible]

Fêtes de Noel et du Jour de l'An.

MAX NIHOUL,

ANGLE DES RUES CANAL ET DAUPHINE

IMMENSE assortiment de bonbons fins,

FRUITS cristallisés fins,
CARTONNAGES de Paris et
PATES fines,
PIECES montées.

Les ordres pour BALS, SOIRÉES, MARIAGES, SOUPERS, [illegible]

☞ Ma maison est la seule [illegible]

MAX NIHOUL

CHAMPAGNE,

200 Paniers Krug & Co

A vendre par

E. BORDELOIS,

19déc—1m PP 36 rue Bienville

Café de la Bourse,

PINO Propriétaire

No 31 rue Carondelet, No 31.

TOUT ce que le marché fournit de plus délicat y est servi, à toute heure.

LE MEILLEUR GENRE FRANÇAIS.

On y trouvera les journaux de [illegible]

PINO, Propriétaire

10 déc—1m PP

AVIS IMPORTANT

POUR LES DAMES.

Gants de peau d'une piastre réduits à 75 cts.

EN conséquence de la dépression générale des affaires les soussignés offrent à leurs clientes leurs excellents GANTS DE PEAU à 75 cts.

Les dames sont priées de venir faire leurs assortiments à temps.

GUÉBLÉ & NIPPERT
137 rue du Canal.

21 déc—12 f

Fêtes de Noel et du Jour de l'An.

D. LOPEZ,

ANGLE DES RUES CHARTRES ET CONTI.

Succursale

154..........Rue du Canal..........154

Offre en vente un magnifique choix de CARTONNAGE de luxe de tous genres.

—Aussi—

Un choix de Bonbons fins sortant de sa propre manufacture.

Pas d'étalage extérieur

Le public est respectueusement invité à visiter cet établissement.

VACCINATION.

LE Dr DELERY a l'honneur d'informer les familles qu'à partir d'aujourd'hui et pour trente jours, de midi à deux heures, il vaccinera IMMEDIATEMENT [illegible] No. 119 et 121, rue St Louis. Prix de vaccination—$2 00.

17 déc—15f

G. L. FEVRE,

148........RUE ROYALE........148

IMPORTATEUR DE

VEAUX VERNIS, [illegible], Maroquins Noirs et Lustrés, Chevreaux, [illegible] et Articles de Fantaisie pour Chaussures de Dames.

Assortiment complet d'Outils de Cordonniers, Tiges de Bottes et Bottines.

ELASTIQUE TERRY

Cuir à Harnais, Semelle de Cincinnati et New York. Peaux de Crocodile, tannées.

Les ordres de la campagne sont [illegible]

ETRENNES!

J. G. BERMEL & Cie.,

121..........RUE DU CANAL..........121.

VIENNENT de recevoir leur magnifique assortiment d'articles entièrement nouveaux et de ce qu'il y a de mieux comme cadeaux de Noël et de Jour de l'An.

Parmi ces articles, dont l'énumération serait trop longue nous mentionnerons:

Gants de peau pour hommes, pour dames et pour enfants, de $1 00 à $2 50.

Chemises françaises de toute de $6 à $8 la douz. [illegible]

Ombrelles et entoutcas, de $2 50 à $4 00.

Cannes, de $0 50 à $5 00.

Un grand assortiment de Regates et de Parapluies soie et coton. Un assortiment complet d'articles de toilette pour hommes, pour dames, [illegible] Cheveux Parfumerie, Eventails, Bijouterie, Porte-monnaie, Pelgnes, Brosses, Trousses de voyage pour hommes et pour dames

LINGERIE—Mouchoirs de batiste, Gilets et Caleçons en flanelle en toute et en coton, ainsi que tout ce qui compose les fournitures pour hommes.

Venant d'être reçu et en étalage.

Magnifique assortiment de

JOUETS D'ENFANTS, COFFRETS DE SEVRES, OBJETS D'ARTS, JUMELLES, ETC., ETC.

— Aussi —

UN ASSORTIMENT D'ARTICLES DE RELIGION

21 déc—au 1er janv. PP

Propriété à Louer,

UNE maison en briques à deux étages, située rue Bourbon No. 287, entre Hôpital et Quartier, contenant 6 chambres à coucher et accès [illegible]; 4 pièces au premier, salle à manger, cuisines, chambres de domestiques, cave et water works. Pour les conditions, s'adresser à E. GAUDOZ, Pharmacien, coin Conti et Bourgogne.

14déc—1m

A LOUER.

Le vaste édifice à quatre étages, avec WAREHOUSE à quatre étages dans la cour, situé au coin des rues Conti et Chartres. Possession en sera donnée le 1er octobre.

S'adresser au bureau de M. C. Dufour, No 84, rue Bienville. 10juillet—PP☞

AVIS.

LES personnes qui ont des réclamations à faire contre la succession du Rev. A. C. Thévenier, sont priées de présenter leurs créances au soussigné dans les dix jours qui suivront la présente et celles qui doivent à la dite succession sont priées de venir payer dans le même délai.

A. ROBERT, Ex. Test.
36, rue Royale.

24 déc—10f